



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**A l'attention des armements potentiellement concernés
par le Plan d'Accompagnement Individuel dans le cadre du Brexit**

Dispositif d'Accompagnement en matière de droit social

Vous souhaitez des informations sur :

- 1) Vos obligations légales (PSE, licenciement économique, reclassement...)

Contactez :

- votre **groupe de gestion** ou votre **comptable**

- la **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

DDETS 35 : Marie Laure Mazières-Webb / 06.23.03.02.62 marie-laure.mazieres-webb@ille-et-vilaine.gouv.fr

DDETS 22 : Céline PARIS / 07.64.50.82.04 celine.paris@cotes-darmor.gouv.fr

DDETS 29 : Katya Bosser / 02.98.55.98.48 ddets-muteco@finistere.gouv.fr

DDETS 56 : Ingrid Le Fèvre / 02.97.26.70.66 ingrid.le-fevre@morbihan.gouv.fr

- 2) L'accompagnement de vos marins (formation/brevets, départ à la retraite, inaptitude, difficultés sociales...)

Contactez le Guichet Unique du dispositif, l'association **CAP AVENIR** :

- Morgane LAHAY 02.96.79.92.18 / 06.17.32.44.98 morgane.capavenir@orange.fr

- Emilie LARMET 02.96.79.92.18 / 06.07.22.10.37 emilie.capavenir@orange.fr

Espace Azur - Rue des grands clos - 22590 Pordic

Quand ? Dès maintenant, pour réfléchir, anticiper sur les démarches et délais nécessaires à la mise en œuvre des actions à conduire et qui relèvent de votre responsabilité d'employeur.

Attention : certains modes de prise en charge à 100 % des formations ne pourront être activés **qu'avant** toute procédure de licenciement.

A NOTER : vos marins recevront prochainement une information sur le Guichet Unique mis en place.

Selon votre situation et vos besoins, vous serez accompagné
vers le/s interlocuteur/s compétent/s dédié/s